



**RAPPORT DE LA SOIXANTE-DOUZIÈME SESSION
DU CONSEIL EXÉCUTIF**

1. Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la session

La Présidente du Conseil exécutif ("le Conseil"), Mme Bhaswati Mukherjee, Ambassadrice de l'Inde, a ouvert la soixante-douzième session du Conseil à La Haye, le 6 mai 2013 à 10 h 10.

2. Point 2 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil **a examiné** et **a adopté** l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Déclaration d'ouverture du Directeur général.
4. Rapports des vice-présidents sur les activités menées dans le cadre de leurs séries de questions respectives.
5. Débat général (entre autres, discussion thématique sur les conclusions de la troisième Conférence d'examen¹).
6. État de la mise en œuvre de la Convention :
 - a) Rapports du Directeur général sur les questions relatives à la destruction;
 - b) Mise en œuvre des décisions de la Conférence des États parties et du Conseil exécutif sur les questions relatives à la destruction;
 - c) Autres questions relatives à la vérification;
 - d) Plans relatifs à la destruction et accords d'installation;

¹ Troisième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.



- e) État de l'application de l'Article X;
 - f) Questions relatives à l'industrie chimique et autres questions relevant de l'Article VI;
 - g) État de l'application de l'Article XI.
7. Rapport sur l'application en 2012 des recommandations du Bureau du contrôle interne.
 8. Rapport du Bureau du contrôle interne pour 2012.
 9. Questions administratives et financières :
 - a) Recettes et dépenses de l'OIAC pour l'exercice jusqu'au 31 mars 2013;
 - b) Proposition de candidature à l'Organe consultatif sur les questions administratives et financières.
 10. Organisation du suivi de la troisième Conférence d'examen.
 11. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte.
 12. Accord relatif aux privilèges et immunités de l'OIAC.
 13. Contribution de l'OIAC à la lutte mondiale contre le terrorisme.
 14. Élection du président et des vice-présidents du Conseil exécutif.
 15. Questions diverses.
 16. Adoption du rapport.
 17. Clôture de la session.

3. Point 3 de l'ordre du jour – Déclaration d'ouverture du Directeur général

Le Conseil a **noté** la déclaration d'ouverture du Directeur général (EC-72/DG.10* du 6 mai 2013).

4. Point 4 de l'ordre du jour – Rapports des vice-présidents sur les activités menées dans le cadre de leurs séries de questions respectives

- 4.1 Les vice-présidents et les coordonnateurs des séries de questions ont rendu compte au Conseil des consultations officielles tenues au cours de l'intersession : M. Miguel Eduardo Calahorrano Camino, Ambassadeur de l'Équateur, sur les questions relatives aux armes chimiques; M. Robert P. Mikulak, Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, sur les questions relatives à l'industrie chimique et autres questions relevant de l'Article VI; M. Roman Kolodkin, Ambassadeur de la Fédération de Russie, sur les questions juridiques, organisationnelles et autres; et M. Sirajuddin Hamid Yousif, Ambassadeur du Soudan (représenté par M. Ammar Ahmed Babikar Ali), sur les questions administratives et financières.

La Présidente a également fait rapport sur les activités qu'elle a elle-même menées au nom du Conseil pendant l'intersession.

4.2 Le Conseil **a salué** les travaux du facilitateur chargé de la question de la mise en œuvre du plan d'action pour l'universalité, M. Gary Applegarth (États-Unis d'Amérique).

5. Point 5 de l'ordre du jour – Débat général (entre autres, discussion thématique sur les conclusions de la troisième Conférence d'examen)

Les délégations ci-après ont fait une déclaration dans le cadre du débat général : la République islamique d'Iran (au nom du Mouvement des non-alignés et de la Chine), l'Irlande (au nom de l'Union européenne et des pays associés), la Norvège, le Japon, le Brésil, la Chine, l'Équateur, la République de Corée, l'Inde, Cuba (observateur), la Pologne (observateur), le Nigéria (à titre national), le Mexique, le Canada, l'Uruguay (observateur), les États-Unis d'Amérique et le Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique).

6. Point 6 de l'ordre du jour – État de la mise en œuvre de la Convention

Sous-point 6 a) : Rapports du Directeur général sur les questions relatives à la destruction

6.1 Suite à une décision prise par la Conférence des États parties ("la Conférence") à sa seizième session (C-16/DEC.11 du 1^{er} décembre 2011), le Conseil **a examiné** et **a noté** un rapport du Directeur général sur l'état d'avancement général des activités de destruction menées par les États parties détenteurs (EC-72/DG.8 du 3 mai 2013).

6.2 Suite à une décision prise par le Conseil à sa soixante-septième session (EC-67/DEC.6 du 15 février 2012), le Conseil **a noté** un rapport du Directeur général sur les progrès d'ensemble accomplis dans la destruction des armes chimiques abandonnées (EC-72/DG.9 du 3 mai 2013 et Corr.1 du 6 mai 2013).

Sous-point 6 b) : Mise en œuvre des décisions de la Conférence des États parties et du Conseil exécutif sur les questions relatives à la destruction

6.3 Le Secrétariat technique ("le Secrétariat") a informé le Conseil de ses activités de vérification relatives à la destruction.

6.4 Les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Libye, la Chine et le Japon ont informé le Conseil de leurs activités relatives à la destruction.

6.5 Le Conseil **a noté** les déclarations et observations faites par les États parties sur la destruction des armes chimiques restantes par les États détenteurs, tout en **rappelant** les obligations y afférentes au titre de la Convention et les décisions pertinentes de la Conférence et du Conseil. Le Conseil **a rappelé** que la destruction des armes chimiques restantes par les États parties détenteurs devrait se poursuivre conformément aux dispositions de la Convention et à son annexe sur l'application

de la Convention et la vérification, et en application des mesures figurant dans la décision C-16/DEC.11.

- 6.6 Suite à la décision susmentionnée prise par la Conférence à sa seizième session (C-16/DEC.11), le Conseil **a examiné** et **a noté** un document national des États-Unis d'Amérique sur les progrès accomplis en vue de l'achèvement de la destruction de leurs armes chimiques, incluant des informations sur les mesures visant à accélérer ces progrès et sur les mesures appropriées prises pour respecter la date d'achèvement prévue (EC-72/NAT.3 du 8 avril 2013), ainsi que les observations qui ont été formulées sur la question susmentionnée. Le Conseil **a noté** que la délégation des États-Unis d'Amérique avait confirmé que les mesures nécessaires continuaient d'être prises en vue de respecter la date d'achèvement prévue (septembre 2023) pour ses activités de destruction, telle qu'elle a été communiquée au Conseil, à sa soixante-huitième session, conformément à l'alinéa *c* du paragraphe 3 du document C-16/DEC.11.
- 6.7 Suite à la même décision prise par la Conférence à sa seizième session (C-16/DEC.11), le Conseil **a examiné** et **a noté** un document national de la Fédération de Russie sur les progrès accomplis en vue de l'achèvement de la destruction de ses armes chimiques, incluant des informations sur les mesures visant à accélérer ces progrès et sur les mesures appropriées prises pour respecter la date d'achèvement prévue (EC-72/P/NAT.1 du 8 avril 2013), ainsi que les observations qui ont été formulées sur la question susmentionnée. Le Conseil **a noté** que la délégation de la Fédération de Russie avait confirmé que les mesures nécessaires continuaient d'être prises en vue de respecter la date d'achèvement prévue (décembre 2015) pour ses activités de destruction, telle qu'elle a été communiquée au Conseil, à sa soixante-huitième session, conformément à l'alinéa *c* du paragraphe 3 du document C-16/DEC.11.
- 6.8 Suite à la même décision prise par la Conférence à sa seizième session (C-16/DEC.11), le Conseil **a examiné** et **a noté** un document national de la Libye sur les progrès accomplis en vue de l'achèvement de la destruction de ses armes chimiques, incluant des informations sur les mesures visant à accélérer ces progrès et sur les mesures appropriées prises pour respecter la date d'achèvement prévue (EC-72/NAT.2 du 24 avril 2013), ainsi que les observations qui ont été formulées sur la question susmentionnée. Le Conseil **a noté** que la délégation de la Libye avait confirmé que les mesures nécessaires continuaient d'être prises en vue de respecter la date d'achèvement prévue (décembre 2016) pour ses activités de destruction, telle qu'elle a été communiquée au Conseil, à sa soixante-huitième session, conformément à l'alinéa *c* du paragraphe 3 du document C-16/DEC.11.
- 6.9 Suite à une décision prise par le Conseil à sa soixante-septième session (EC-67/DEC.6), un document national de la Chine (EC-72/NAT.4 du 22 avril 2013) et un document national du Japon (EC-72/NAT.1 du 18 avril 2013) ont été distribués aux membres du Conseil. Tout en **se félicitant** de l'étroite coopération qui prévaut entre les États parties concernés, le Conseil **a examiné** cette question, **a décidé** d'en rester saisi et **a demandé** aux États parties concernés de prendre des mesures afin d'exécuter le plan de destruction. Les deux États parties ont renouvelé leur attachement à la décision susmentionnée.

- 6.10 Le Conseil **s'est félicité** de l'examen de la destruction des armes chimiques abandonnées qu'a réalisé la troisième Conférence d'examen et du rapport de la troisième Conférence d'examen (RC-3/3* du 19 avril 2013) au sujet des questions relatives aux armes chimiques abandonnées. Le Conseil **s'est également félicité** de la visite que le Président du Conseil, le Directeur général et une délégation représentant le Conseil prévoient d'effectuer sur le site d'armes chimiques abandonnées de Haerbaling, sur invitation conjointe de la Chine et du Japon.

Sous-point 6 c) : Autres questions relatives à la vérification

- 6.11 Le Secrétariat a informé le Conseil de ses autres activités de vérification.
- 6.12 À sa session précédente, le Conseil a souligné que la question des installations et des activités du tableau 1 précédemment non déclarées devrait être traitée sans retard et de façon transparente et systématique conformément à l'objet et au but de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention"). Le Conseil a invité le Directeur général à soumettre par écrit aux membres du Conseil, à sa soixante-douzième session, les procédures que le Secrétariat suivra à l'avenir pour traiter ces cas, dans l'objectif de recueillir leurs observations et d'ajuster lesdites procédures le cas échéant (paragraphe 6.16 du document EC-71/3 du 21 février 2013). Le Conseil **a noté** la note du Directeur général sur la question (EC-72/DG.6 du 24 avril 2013).

Sous-point 6 d) : Plans relatifs à la destruction et accords d'installation

- 6.13 Le Conseil **a examiné** et **a approuvé** des amendements au plan détaillé convenu de vérification de la destruction des armes chimiques de la catégorie 1 à l'installation de destruction d'armes chimiques située à Chtchoutchyé, oblast de Kourgane (Fédération de Russie) (EC-72/DEC.1 du 7 mai 2013).
- 6.14 Le Secrétariat a présenté au Conseil une note sur des modifications de l'accord d'installation avec la Fédération de Russie concernant les inspections sur place à l'installation de destruction d'armes chimiques située à Chtchoutchyé, oblast de Kourgane (Fédération de Russie) (EC-72/S/2 du 9 avril 2013).
- 6.15 Une proposition d'amendements à l'accord d'installation susmentionné avait été transmise séparément au Conseil (EC-72/DEC.2 du 7 mai 2013), qui les **a examinés** et **approuvés**. Les amendements afférents au plan détaillé convenu de vérification de la destruction des armes chimiques de la catégorie 1 à l'installation de destruction d'armes chimiques située à Chtchoutchyé, oblast de Kourgane (Fédération de Russie), sont traités dans le paragraphe 6.14 ci-dessus.

Sous-point 6 e) : État de l'application de l'Article X

- 6.16 Le Conseil **a examiné** et **a noté** un rapport du Directeur général sur l'état de l'application de l'Article X de la Convention (EC-72/DG.1 du 25 mars 2013).
- 6.17 Le Conseil **a demandé** au Directeur général de distribuer, en tant que document officiel, la liste d'experts qualifiés dont il est question au paragraphe 7 de la onzième partie de l'Annexe sur la vérification, chaque fois que cette liste sera mise à jour.

6.18 En ce qui concerne l'assistance et la protection contre les armes chimiques, le Conseil **a salué et a soutenu** les efforts supplémentaires que déploient les États parties et le Secrétariat pour promouvoir un degré élevé de préparation à contrer des menaces d'armes chimiques, comme énoncé à l'Article X.

6.19 La facilitatrice pour cette question, Mme Sarah Broughton (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), a fait rapport sur les consultations qu'elle a menées pendant l'intersession. Le Conseil **a félicité** la facilitatrice pour son rapport.

Sous-point 6 f) : Questions relatives à l'industrie chimique et autres questions relevant de l'Article VI

6.20 Suite à la décision prise par le Conseil, à sa soixante-sixième session, sur les principes directeurs à appliquer pour déterminer le nombre d'inspections au titre de l'Article VI (EC-66/DEC.10 du 7 octobre 2011), le Conseil **a noté** le rapport du Directeur général sur les résultats de l'application de ces principes directeurs (EC-72/DG.4 du 5 avril 2013).

Sous-point 6 g) : État de l'application de l'Article XI

6.21 Le Conseil **a procédé** à un échange de vues sur l'application de l'Article XI. Le Conseil **a entendu** un rapport verbal du facilitateur, M. Aamir Shouket (Pakistan), sur les progrès réalisés pendant l'intersession sur les questions liées à l'Article XI. Le Conseil **a félicité** le facilitateur pour son rapport.

6.22 Le Conseil **a noté** le résultat positif de la troisième Conférence d'examen, qui a souligné l'importance des "Éléments d'un cadre convenu d'application intégrale de l'Article XI", adoptés par la Conférence à sa seizième session (C-16/DEC.10 du 1^{er} décembre 2011), tout en **reconnaissant** que cette décision donne des orientations pour l'application intégrale, efficace et non discriminatoire des dispositions de l'Article XI et qu'elle recense des possibilités qui permettraient de promouvoir ces objectifs et d'examiner également des propositions supplémentaires visant à développer plus avant et à étoffer des mesures permettant de faire avancer ces objectifs.

6.23 Le Conseil **a par ailleurs pris note** de l'appel lancé par les États parties en faveur d'un financement adéquat des programmes de coopération internationale et d'assistance de l'OIAC, assuré à partir du budget ordinaire et de contributions volontaires.

6.24 Le Conseil **a souligné** que l'examen futur de nouvelles pistes de travail devrait être principalement axé sur des mesures pratiques permettant de mettre en œuvre à l'avenir les objectifs de l'Article XI.

7. Point 7 de l'ordre du jour – Rapport sur l'application en 2012 des recommandations du Bureau du contrôle interne

7.1 Le Conseil **a examiné** un rapport du Directeur général sur l'application en 2012 des recommandations contenues dans le rapport annuel 2011 du Bureau du contrôle interne (EC-72/DG.3 du 2 avril 2013), et **a décidé** d'examiner cette question plus avant à sa prochaine session ordinaire.

7.2 La facilitatrice pour cette question, Mme Sakiko Hayakawa (Japon), a fait rapport sur les consultations qu'elle a menées pendant l'intersession. Le Conseil **a félicité** la facilitatrice pour son rapport.

8. Point 8 de l'ordre du jour – Rapport du Bureau du contrôle interne pour 2012

8.1 Le Conseil **a examiné** le rapport annuel du Bureau du contrôle interne pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, que le Directeur général lui avait soumis accompagné de ses observations (EC-72/DG.2 C-18/DG.3 du 2 avril 2013) et **a décidé** d'examiner cette question plus avant à sa prochaine session ordinaire.

8.2 La facilitatrice pour cette question, Mme Sakiko Hayakawa (Japon), a fait rapport sur les consultations tenues pendant l'intersession. Le Conseil **a félicité** la facilitatrice pour son rapport.

9. Point 9 de l'ordre du jour – Questions administratives et financières

Sous-point 9 a) : Recettes et dépenses de l'OIAC pour l'exercice jusqu'au 31 mars 2013

9.1 Le Conseil **a noté** un rapport du Directeur général sur les recettes et dépenses de l'OIAC pour l'exercice jusqu'au 31 mars 2012 (EC-72/DG.5 du 12 avril 2013).

Sous-point 9 b) : Proposition de candidature à l'Organe consultatif sur les questions administratives et financières

9.2 Le Conseil **a noté** la note du Secrétariat sur la proposition de candidature à l'Organe consultatif sur les questions administratives et financières ("l'Organe consultatif") (EC-72/S/1 du 25 mars 2013) et **a approuvé** la candidature de M. Jiang Bo (Chine) à l'Organe consultatif, en remplacement de Mme Jiang Ning, avec effet rétroactif à la date de la lettre de proposition de candidature de M. Bo (11 mars 2013).

10. Point 10 de l'ordre du jour – Organisation du suivi de la troisième Conférence d'examen

10.1 Le Conseil **a discuté** de l'organisation du suivi de la troisième Conférence d'examen. Le Directeur général **a confirmé** que le Secrétariat élaborerait une matrice basée sur le rapport de la troisième Conférence d'examen (RC-3/3*), axée sur des éléments d'action, qui tiendrait compte du fait que le Conseil est structuré en groupes qui traitent de séries de questions, qui prendrait en considération les facilitations en cours, pour éviter tout chevauchement d'activités, et qui reprendrait l'historique des recommandations et des éléments d'action, selon qu'il conviendrait. Ce document sera mis à la disposition du Conseil d'ici début juin 2013, avant sa prochaine session ordinaire.

10.2 Le Directeur général a également confirmé qu'un document officieux sur le rôle de l'OIAC en tant que dépositaire des connaissances sera mis à la disposition des États parties à la mi-juin 2013.

- 10.3 Le Conseil **a demandé** au Directeur général d'étudier d'autres lieux possibles pour la tenue des conférences, en envisageant notamment l'option que la salle Ypres soit agrandie, et de lui faire rapport à sa prochaine session ordinaire.
- 10.4 Le Conseil **a décidé** d'examiner ce même point de l'ordre du jour sous le même titre "Organisation du suivi de la troisième Conférence d'examen" à sa prochaine session ordinaire de juillet 2013.
- 10.5 Le Conseil **s'est félicité** de la déclaration concernant le suivi de la troisième Conférence d'examen prononcée par M. Krzysztof Paturej, Président de la troisième Conférence d'examen.

11. Point 11 de l'ordre du jour – Rapport du Comité des relations avec le pays hôte

- 11.1 La Directrice générale adjointe a fait rapport sur les activités que le Secrétariat a menées pendant l'intersession au titre de ce point de l'ordre du jour et a informé le Conseil que la dernière réunion bilatérale avec le pays hôte avait eu lieu en décembre 2012.
- 11.2 À la demande des délégations et sur recommandation de la Présidente, le Conseil **a décidé** d'inclure ce point à l'ordre du jour de sa prochaine session ordinaire.
- 11.3 Il a été souligné qu'il était nécessaire de régler les questions débattues par le Comité des relations avec le pays hôte ("le Comité"), de préférence avant la prochaine session du Conseil. La Présidente a signalé au Conseil que la prochaine réunion du Comité serait programmée d'ici peu par le président nouvellement élu du Conseil, et que toutes les questions non réglées resteraient inscrites à l'ordre du jour du Comité jusqu'à ce qu'elles soient résolues.

12. Point 12 de l'ordre du jour – Accord relatif aux privilèges et immunités de l'OIAC

Le Conseil **a examiné** et **a conclu** un accord entre l'OIAC et la République du Soudan relatif aux privilèges et immunités de l'OIAC (EC-72/DEC.3 du 7 mai 2013).

13. Point 13 de l'ordre du jour – Contribution de l'OIAC à la lutte mondiale contre le terrorisme

- 13.1 Le Conseil **a noté** une note du Directeur général sur l'état de la contribution de l'OIAC à la lutte mondiale contre le terrorisme (EC-72/DG.7 du 25 avril 2013).
- 13.2 Un document de travail de Mme Ruthie C. Rono, ancienne facilitatrice du Groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme, contenant des propositions sur la voie que devrait suivre le Groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme (EC-72/WP.1, en anglais seulement, du 19 février 2013), avait été distribué au Conseil.
- 13.3 Le Conseil **s'est félicité** de la nomination de Mme Nimota Nihinlola Akanbi, Ambassadrice du Nigéria, en tant que facilitatrice du Groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme.

14. Point 14 de l'ordre du jour – Élection du président et des vice-présidents du Conseil exécutif

Conformément à l'article 6 de son règlement intérieur, et avec effet au 12 mai 2013, le Conseil **a élu**, par acclamation, son nouveau président en la personne de M. Olexandr Horin, Ambassadeur de l'Ukraine, pour un mandat qui prendra fin le 11 mai 2014, et ses nouveaux vice-présidents pour la même période : Mme Odette Melono, Ambassadrice du Cameroun, M. Miguel Eduardo Calahorrano Camino, Ambassadeur de l'Équateur, Mme Bhaswati Mukherjee, Ambassadrice de l'Inde, et M. Francesco Azzarello, Ambassadeur de l'Italie.

15. Point 15 de l'ordre du jour – Questions diverses

16. Point 16 de l'ordre du jour – Adoption du rapport

Le Conseil **a adopté** le rapport de sa soixante-douzième session.

17. Point 17 de l'ordre du jour – Clôture de la session

La Présidente a prononcé la clôture de la session le 7 mai 2013 à 18 h 34.

--- 0 ---